

NON AU PACTE ENSEIGNANT

Les enseignants du collège Paul Bert d'Auxerre, réunis le jeudi 25 mai 2023, en heure d'information syndicale, ont pris connaissance, avec leurs représentants SNFOLC, SNES-FSU, AD CFE-CGC et SNALC, des modalités du Pacte Macron/Ndiaye pour les enseignants, qui doit entrer en vigueur en septembre 2023.

Nous considérons que **ce Pacte**, en nous mettant à disposition du chef d'établissement pour déroger à nos obligations de service, **menace directement nos statuts**.

Les mesures de prétendue revalorisation ne répondent pas à nos demandes, puisque la partie indemnitaire **ne compte pas pour la retraite** et la partie carrière ne concerne pas tous les personnels ; elle vise simplement à adapter nos carrières à l'allongement que la réforme des retraites leur fait subir.

Nous demandons l'abandon du Pacte Macron/Ndiaye.

Nous informons, dès maintenant, la direction de l'établissement et le rectorat que nous refusons de participer, de quelque manière que ce soit, à ce Pacte.

Nous demandons le retrait de la réforme des retraites et une vraie revalorisation de nos salaires, à savoir une augmentation de 25 % du point d'indice.

Nom	Qualité	Signature

Nom	Qualité	Signature

QU'EST-CE QUE LE PACTE ? POURQUOI FAUT-IL LE REFUSER ?

Signer le Pacte, c'est accepter qu'on nous ait menti sur une revalorisation qui devait être de 10 % pour tout le monde (promesse présidentielle) : le compte n'y est pas pour une majorité de collègues !

Signer le Pacte, c'est admettre qu'au final nous ne travaillons pas tant que cela et qu'on peut donc faire davantage, pour gagner un peu plus ! C'est par conséquent oublier que nombre d'entre nous sommes épuisés, souvent démoralisés par les tâches supplémentaires qu'on ne cesse de nous demander et par la dégradation manifeste de nos conditions de travail ; c'est passer sur le fait que de plus en plus de collègues démissionnent, parce qu'ils n'en peuvent simplement plus !

Signer le Pacte, c'est signer un contrat qui met en danger (à plus ou moins court terme) **nos statuts**, qui eux nous protègent, en définissant clairement nos missions et nos obligations !

Le Pacte fixe à 1 250 € forfaitaire (brut, car net, cela ne fait qu'environ 1130 €, soit 113 euros de plus, par mois sur 10 mois) **le montant d'une part fonctionnelle au sein de l'ISAE et l'ISOE. Est-ce là le tarif que vous estimez suffisant, pour devenir corvéables à merci ?**

Signer le Pacte, c'est accepter que cette fausse augmentation ne soit même pas comptabilisée pour nos retraites !

Signer le Pacte, c'est accepter tout ce qui va avec : les injustices, les inégalités et les pressions qui ne manqueront pas d'exister, dans certains établissements.

Il suffit de lire les textes pour s'en convaincre: ainsi "il peut être attribué une ou plusieurs parts fonctionnelles" aux personnels "qui s'engagent sur la base du volontariat, au titre d'une année scolaire à accomplir". Il est bien écrit « à accomplir », ce qui signifie que **le signataire du Pacte s'engage, dès la fin de l'année scolaire précédente**, à faire le nombre d'heures pour lesquelles il a signé contractuellement ! Qu'arrivera-t-il si un signataire se retrouve en arrêt pour une longue durée, durant l'année de son Pacte ? Devra-t-il compenser durant ses futures vacances d'été, dans le dispositif « école apprenante ? » A méditer, personne n'ayant de boule de cristal pour savoir ce que l'avenir nous réserve... Mais, une chose est certaine, **ces heures seront dues**, puisque "l'engagement à réaliser ces missions donne lieu à une lettre de mission" signée par le chef d'établissement.

Le texte indique que l'enveloppe sera notifiée par le recteur d'académie aux chefs d'établissement, en fonction des besoins du service. Autrement dit, les chefs d'établissement vont devoir trouver des volontaires pour répondre aux exigences du Ministère, avec **en tout premier lieu, un nombre suffisant de personnes pour assurer les remplacements de courte durée** (afin que la promesse du président Macron soit tenue). Donc, en clair, cela signifie que tant que le chef d'établissement n'aura pas suffisamment de « briques 1 » (pour les remplacements), il ne passera pas aux briques suivantes. **Il est à craindre également, que dans certains établissements, des chefs exercent des pressions sur leurs personnels les plus sensibles**, afin de répondre à cette nouvelle injonction (les jeunes, ceux qui ont un rendez-vous de carrière dans l'année, etc.).

Signer le Pacte, c'est donner au chef d'établissement la possibilité de vous dire de remplacer quelqu'un au pied levé, le jour même ou dès le lendemain, même s'il ne s'agit pas de classes que vous avez ou d'un niveau que vous enseignez et rien ne garantit qu'on vous demandera d'enseigner votre matière. Et comme un enseignant absent n'a pas qu'une seule classe, essayez juste d'imaginer ce que cela peut donner...

Signer le Pacte, c'est accepter que les inégalités s'accroissent au sein de nos établissements, entre ceux qui vont signer et ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas signer (pour des raisons familiales, de santé, etc.). **C'est accepter le risque que cela devienne un outil de promotion** pour favoriser les « bons » enseignants. Et que dire des collègues en postes partagés, qui sont déjà épuisés par les déplacements auxquels ils sont contraints ?

Quelles sont les missions du Pacte ?

- Remplacement de courte durée : 18 heures ; La fameuse première « brique » !
- Intervention dans le dispositif "devoirs faits" : 24 heures ;
- Intervention dans les dispositifs "stages de réussite" et "école ouverte" : 24 h ;
- Intervention dans le cadre de la découverte des métiers : 24 heures ;
- Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique (volume horaire non précisé);
- Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers (volume horaire non précisé);
- Accompagnement des élèves en difficulté (volume horaire non précisé);
- Accompagnement vers l'emploi (volume horaire non précisé).